S.A.T
Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Monsieur Nicolas MELIET
Président du Syndicat Armagnac Ténarèze

À Mmes et MM. les Membres
du Comité Syndical

ÉAUZE, le 15 septembre 2026

CONVOCATION AU COMITÉ SYNDICAL

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze
116, rue des Rouges gorges - Z.I. "Lauron" - 32800 ÉAUZE

le lundi 21 septembre 2026 à 20 h 00

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
Validation du procès-verbal de la réunion du 08/06/2026	
Décisions du Président	
1	Décision n° 1 du 22 juillet 2026 : réalisation d'une ligne de trésorerie interactive de 500 000 €
2	Décision n° 2 du 6 août 2026 : accord-cadre à bons de commande n° 1 de 2026 - fourniture de pièces et canalisations pour les services eau potable et assainissement
Affaires générales	
3	Règlement intérieur
Comptabilité et Finances	
4	Admissions en non-valeurs budget eau
5	Admissions en non-valeurs budget SPANC
6	Décision modificative n° 2 budget de l'eau
7	Décision modificative n° 2 budget de l'assainissement collectif

S.A.T
Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

Technique	
8	Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau (RPQS)
9	Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif (RPQS)
10	Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif (RPQS)
11	Lancement du schéma directeur de l'assainissement collectif
Questions diverses	

Vous trouverez ci-joint les documents afférents à ce Comité Syndical.

Le portail d'entrée du parking sera ouvert afin que vous puissiez stationner à l'intérieur du site.

Vous remerciant pour votre présence, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Le Président,

Nicolas MELIET

Les réunions sont publiques, elles ont lieu au siège du S.A.T. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est fixé à la moitié des membres + 1.

À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée dans un délai de trois jours francs, au moins d'intervalle. Elle pourra alors délibérer sans conditions de quorum.

Important : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous seront également adressés par mail. En cas d'impossibilité d'assister à la réunion et afin de respecter la règle de quorum, prière de contacter, en priorité, votre suppléant(e) dont le nom est mentionné ci-dessous. Vous pouvez nous contacter au ☎ : 05.62.09.82.99 afin d'obtenir les coordonnées de votre suppléant(e).

*Nom utilisateur : sat32 Mot de passe : CS

N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion. Merci de nous donner l'information avant jeudi 17 juin 2026, dernier délai.

116, rue des Rouges gorges - Zone Industrielle « Lauron » - 32800 ÉAUZE - Tél : 05.62.09.82.99 - e-mail : contact@sat32.fr